

N°06

Septembre 2021

LA FORÊT REVELÉE

L'actualité de notre coopérative

Côté forêt

Renouveler les forêts Régénération naturelle et plantation

Rencontre avec...

Jean-Pierre JUILLARD,
propriétaire forestier dans le Cantal

Zoom sur

Organisation d'un chantier
Plan de Relance



UNISYLVA
RÉVÉLONS NOS FORÊTS

3 — Éditorial

4 — Repères

Parole de / Chiffre-clé / En image / Agenda

5 — Point de vue

Vie de la coopérative..... 5

Résultat de l'enquête satisfaction

Côté marché 6

Vente pour compte et vente par contrat
d'approvisionnement, que choisir ?

Côté forêt..... 8

Régénération naturelle et plantation

10 — Regards

Rencontre avec... 10

Jean-Pierre JUILLARD,
propriétaire forestier dans le Cantal

5 questions à... 12

Alexis Ménard,
directeur de l'agence CENTRE OUEST

14 — Actualités

En bref 14

Nouveaux embauchés & Plan de recrutement

Révision des règles de Gestion Forestière
Durable PEFC®

Biodiversité

Zoom sur..... 15

Organisation d'un chantier Plan de Relance

16 — Mon UNISYLVA

Vos équipes au plus près de vos forêts



Publication de SCA Unisylva — ISSN 2497-3947

Directrice de la publication : Géraldine Fournier
Assistante de la publication : Roxane Tournaire
Site de Marmilhat — 10 allée des Eaux et Forêts
63370 Lempdes
+33 (0)4 73 88 88 92

Conception, création et mise en page : **PERISCOPE**
Crédits photographiques : UNISYLVA, AdobeStock



Services aux propriétaires forestiers





Bertrand SERVOIS
Président d'UNISYLVA

Renouveler sa forêt : vous sentez-vous concernés ?

L'opinion est prise à témoin pour dénoncer notre gestion : coupes rases, protection des sols, biodiversité... Même le climat s'en mêle : chaleurs et sécheresses, tempêtes et maladies fragilisent les arbres, les font dépérir. Faut-il pour autant ne plus rien faire ? Notre devoir est de renouveler nos peuplements pour l'avenir de nos forêts et assurer le revenu de nos successeurs.

Deux techniques s'offrent à vous en termes de renouvellement : naturelle par semis, ou assistée par plantation. Pour chacune, on peut travailler par parcelle entière ou par bouquets et parquets dans le cadre d'une sylviculture irrégulière. Sachez que votre coopérative se préoccupe de tous ces sujets, de la triple alliance Climat-Sol-Plante, des techniques de préparation, d'entretien et de suivi des parcelles renouvelées.

Le Plan de Relance est une opportunité que beaucoup d'entre vous ont saisie. Celui-ci mobilise une partie importante des ingénieurs et techniciens d'UNISYLVA et des autres coopératives. Il a été en outre bien accueilli par l'ensemble de la filière, car chacun à son niveau prend conscience d'être un maillon indispensable aux autres : les pépiniéristes, les forestiers, les scieurs, la deuxième transformation, etc.

Le siècle qui est le nôtre fera la part belle au bois : construction, ameublement, emballage, énergie et bientôt la chimie verte. Les politiques publiques s'engagent dans cette voie. La mission de votre

coopérative est de vous guider afin de pérenniser la production en bois de votre forêt et la valoriser par la recherche de débouchés. L'enjeu pour les forestiers est de fournir à l'aval les bois dont la société aura besoin.

« Pour que nos forêts produisent ces bois, il faut s'engager résolument dans le renouvellement. »

Nous avons conscience de la nécessité de trouver des moyens de financer ces investissements de long terme. Le Plan de Relance est une étape, nous travaillons sur d'autres axes pour trouver des aides à l'investissement forestier et ce, à grande échelle : mécénat, DEFI, Crédits Carbone, etc.

En synthèse, ne remettez pas à plus tard vos décisions : que chaque période renouvelle une partie de votre forêt. N'attendez pas, car bientôt vos arbres ne vous attendront plus !

Je suis certain que vous vous sentez concernés !

Parole de...



« La maîtrise des peuplements nécessite une surveillance régulière. »

Alexis Ménard, directeur de l'agence CENTRE OUEST
> L'interview à retrouver p.12

Chiffre-clé

900 000 m³

C'est le volume de bois vendu par an par votre coopérative.

> Côté marché p.6

En image



De jeunes semis de chêne de 6 mois et de 1 an

Ces deux semis de chênes ont été prélevés dans une régénération naturelle en région Centre, 6 mois les séparent.

La première racine apparaît en janvier. Dès le mois de mars, la tige va s'élever au-dessus du sol grâce aux réserves contenues dans le gland et donner les premières feuilles. Elles permettront à l'arbre de devenir autonome en utilisant le mécanisme de la photosynthèse (production de son carbone grâce à l'énergie lumineuse).

Agenda

Nos 4 dernières ventes de l'année 2021

DATE	LIEU DE VENTE	COMPOSITION DU CATALOGUE
21 octobre 2021	Vente en ligne	Feuillus
4 novembre 2021	Vente en ligne	Résineux
18 novembre 2021	Cheverny (41)	Feuillus
16 décembre 2021	Vente en ligne	Feuillus

Vie de la coopérative

Résultat de l'enquête de satisfaction

Votre avis est essentiel, c'est pourquoi UNISYLVA vous a récemment adressé un rapide questionnaire par mail. Nous vous remercions de nous avoir accordé de votre temps et partageons aujourd'hui avec vous les résultats de cette enquête.

À la question : « Seriez-vous prêt à recommander UNISYLVA à un autre propriétaire ? »

92 % des propriétaires ont répondu OUI

Nous sommes honorés de la confiance que vous nous accordez et fiers de constater que vous adjugez à la qualité de nos services, des taux de recommandation d'une grande homogénéité :

100 % pour nos services de gestion ;

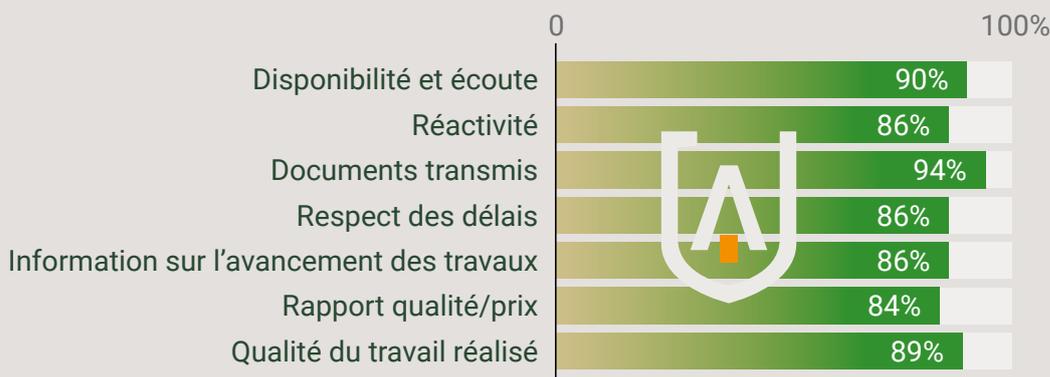
96 % pour nos interventions sylvicoles ;

90 % pour nos travaux d'exploitation/vente de bois.

Depuis le début de la crise sanitaire, certains de vos chantiers ont pu prendre du retard, et ce pour des raisons essentiellement économiques. Votre souhait premier est d'être davantage informés du suivi de vos propriétés et de vos chantiers.

Les équipes d'UNISYLVA ont maintenu leurs activités durant la crise sanitaire et nous sommes d'ores et déjà engagés dans l'amélioration de nos méthodes de travail, de notre communication et de nos outils. Nous sommes résolu à répondre au mieux à vos attentes et à assurer votre satisfaction de manière durable.

Votre taux de satisfaction sur 7 critères essentiels



Vente pour compte et vente par contrat d'approvisionnement, que choisir ?

Chaque mode de vente, par contrat d'approvisionnement ou en vente pour compte a ses avantages selon la situation. Une connaissance des marchés, des besoins des acheteurs, de la capacité de chaque maillon de la filière à exploiter, transporter, transformer le bois permet d'orienter ce choix. Aussi, les caractéristiques d'un lot sont déterminantes, ainsi que vos attentes en matière de garantie ou maîtrise des opérations réalisées dans votre forêt.

Rappel des principes de ces types de ventes

La vente pour compte par appel d'offres consiste à mettre en concurrence instantanée des acheteurs autour de la vente de lots de bois estimés et réunis dans un catalogue de vente. UNISYLVA prend la responsabilité de la bonne fin de la vente c'est-à-dire de son bon paiement et de la bonne exploitation, puisqu'il est commissionnaire opaque et du croire (d'où le terme vente pour compte à l'inverse des autres ventes groupées du marché pour lesquelles le propriétaire porte ces risques).

La vente par contrat d'approvisionnement consiste à apporter la vente de ses bois à UNISYLVA qui se charge de les exploiter, de les trier par qualité et de les vendre sur différents marchés signés pour un volume, des qualités, un cadencement et des prix par qualité fixes, ceci pour des périodes définies. UNISYLVA comme pour les ventes pour compte est garante du paiement, du volume, contrôle et s'engage sur la bonne qualité de l'exploitation elle-même.

Pourquoi deux types de vente ?

La vente pour compte (VPC) présente de bons résultats si la concurrence s'exprime. Les lots présentés doivent donc être adaptés à un type de marché où s'exprimera la concurrence. Leurs caractéristiques sont de présenter un volume suffisant, une homogénéité des essences et de leur qualité, une facilité d'accès, ceci afin de correspondre au mieux à des utilisateurs concurrents sur un même type de marché. L'inverse conduirait

à avoir un fort taux d'invendus ; ce qu'on a pu observer dans les années 2015 dans certaines ventes en France. La réputation de l'organisme vendeur sur la qualité de présentation des lots, la fréquence des ventes et le professionnalisme de la mise en vente doivent aussi attirer les acheteurs.

La vente par contrat présente aussi différents avantages. L'exploitation est contrôlée en direct, c'est parfois essentiel, par exemple la qualité de l'exploitation et du marquage dans les coupes d'éclaircies est importante pour assurer à la parcelle un bon avenir et une bonne récolte finale. Le volume vendu dans les ventes pour compte est réel, à l'inverse d'un volume estimé sur pied. Sur un lot hétérogène, le tri des bois, vendus sur différents marchés, valorise le revenu global de la coupe.

Elle permet en outre d'atteindre des marchés extérieurs ou spécifiques, on peut penser aux marchés de niches (piquets, poteaux, lamellé-collé, peupliers, etc.).

Elle est adaptée aux bois standards de grande industrie où le service rendu par l'approvisionnement devient une composante importante du prix de vente.

La vente par contrat permet aussi de maîtriser des chaînes d'exploitation et de transport, des marchés, ce qui en cas de crise, soit du marché, soit sanitaire, soit liée à une tempête est indispensable pour pouvoir vendre des bois devenus invendables sur pied de par leur abondance et/ou leur qualité. Elle est enfin une condition nécessaire au développement de l'industrie du bois qui réclame de la visibilité sur leur approvisionnement de long terme. Cet aspect certes plus politique est cependant essentiel au maintien du revenu de nos forêts sur le long terme.

Types de coupes adaptées à la vente par contrat

BOIS RÉSINEUX

S'il y a du tri à faire, un volume relativement faible, des conditions d'exploitation ou de dépôt difficiles ou un marché dépressif, la vente par contrat vous apportera une meilleure rémunération. Si le lot est homogène, d'un volume important, facile d'exploitation, constitué en résineux de qualité standard, la rémunération nette au volume réel sera relativement équivalente entre les deux types de vente. Ce sont donc la maîtrise de l'exploitation utile par exemple à mieux préparer un reboisement et donc son coût, la connaissance du volume réel, la sécurité de vendre et l'enjeu de filière qui peuvent vous faire préférer vendre par contrat.

BOIS ÉNERGIE

Les centrales de cogénération et les chaufferies s'approvisionnent en camions livrés et cadencés, seules les ventes par contrat répondent à cette réalité.

BOIS D'ÉCLAIRCIE

Avant le prix, il faut considérer la bonne maîtrise de l'exploitation et sa qualité. Le revenu proviendra d'un bon tri des bois.

CHÊNES DE QUALITÉS SECONDAIRES ET/OU D'EXPLOITATION DIFFICILE

Si les chênes d'un lot sont de qualités secondaires et/ou trop hétérogènes ne pouvant pas constituer des lots de volumes suffisants pouvant être commercialisés en VPC, si les conditions d'exploitation sont particulièrement contraignantes (faible prélèvement à l'hectare, manque de dépôt, longue distance de débardage...) la mise en vente par appel d'offres ne suscitera pas la concurrence nécessaire à une bonne vente. La vente par contrat garantira alors une rémunération à la hauteur du marché suite au tri des bois, ainsi que la maîtrise d'une exploitation aux conditions délicates.

BOIS D'INDUSTRIE

Le tri des bois formera le prix.

PEUPLIERS

Les marchés du peuplier se situent à l'exportation ou loin de nos territoires. Maîtriser et atteindre ces marchés nous demande de vendre par contrat. Par ailleurs, cela maintient les débouchés sur la durée.

Types de coupes adaptées à la vente pour compte

BOIS RÉSINEUX

Sur des lots homogènes, de gros volume et pour une essence demandée, la vente pour compte apporte dans un contexte de forte hausse de marché une rémunération avantageuse.

CHÊNES DE QUALITÉ

Après, si possible, avoir homogénéisé le lot en exploitant les bois de qualité secondaires et les avoir commercialisés par contrats (ce qui sécurise la vente et renforce la concurrence donc le prix), trié bord de route ou sur pied selon le type de lot, la vente pour compte apporte les meilleures rémunérations.



Conclusion

Votre force commerciale est d'être réunis dans une coopérative de la taille d'UNISYLVA (900 000 m³ vendus par an) ce qui lui permet d'avoir un impact sur les marchés à travers ses contrats et d'offrir dans le même temps un service de ventes groupées réputé et leader dans la profession.

Dans votre intérêt, UNISYLVA pratique les 2 modes de vente adaptés selon les types de coupe, la sécurité d'une bonne exploitation, la valorisation de vos bois et vos attentes immédiates et à terme. Vos techniciens et ingénieurs sont là pour vous aider à choisir entre ces 2 modes de vente, parlez-en!

Régénération naturelle et plantation

Le renouvellement est une étape clé de la vie d'un peuplement, qu'il soit composé de feuillus, de résineux ou d'un mélange des deux. Il va permettre d'améliorer la qualité génétique des peuplements par la conservation des meilleurs semenciers et/ou par l'introduction d'essences et de provenances adaptées aux conditions climatiques futures.

Pour faire de cette opération une réussite, le gestionnaire a plusieurs cordes à son arc : soit opter pour une régénération naturelle sur une parcelle entière ou sur de petites zones, soit planter, soit combiner ces deux techniques.

Naturels ou assistés par plantation, les renouvellements ne s'opposent pas, mais se complètent !

Ces deux méthodes ne doivent en aucun cas être opposées, elles vont se compléter et permettre de résoudre tous les cas de figure rencontrés en forêt.



Le diagnostic, une étape déterminante

C'est l'observation du peuplement, des parcelles environnantes et l'analyse stationnelle qui vont permettre de faire un choix entre ces techniques. Ce diagnostic nécessite des compétences techniques et de la rigueur. En effet, la présence d'une régénération naturelle est parfois trompeuse et ne veut pas obligatoirement dire que l'essence est en station.

Optez pour un renouvellement naturel sur la parcelle ou sur une partie de la parcelle si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- les bois sont arrivés à leur terme d'exploitabilité (le diamètre moyen varie selon les essences de 45 cm à 60 cm) ;
- le taillis, s'il est présent, est commercialisable ;
- le nombre de semenciers est suffisant (entre 50 et 80 par hectare minimum selon les essences) ;
- les semenciers sont de belle venue (pas de tares génétiques) ;
- les essences sont adaptées à la station (sol, altitude, exposition...) et aux conditions climatiques actuelles et futures ;
- les fructifications sont régulières sur ce secteur géographique ;
- les essences présentes ont une régénération aisée (sapins, douglas, chênes, pins sylvestres et maritimes...)

Optez pour une plantation sur la parcelle ou sur une partie de la parcelle si une ou plusieurs des conditions suivantes sont remplies :

- les semenciers présentent une mauvaise qualité ou ont une production médiocre ;
- les essences ne sont pas adaptées à la station et aux conditions climatiques actuelles et futures ;
- les essences présentes ont une régénération délicate.

Remarque : si le nombre de semenciers est trop faible ou mal réparti, on peut envisager un renouvellement naturel avec un complément en plantation ou en dispersant par exemple des glands provenant de parcelles voisines de belle qualité (il faut les semer avant la chute des feuilles) ou les cônes en pin maritime.

Comment mener une régénération naturelle ?

Il est préférable d'entamer le renouvellement sur des semis acquis. En effet, si la régénération se fait attendre, la parcelle va se salir (ronces, herbacées...) et des travaux qui seront alors nécessaires augmenteront les coûts comme le broyage, et le crocheting du sol seront nécessaires pour permettre la germination.

Les nouvelles conditions climatiques et futures nous incitent à ouvrir plus progressivement les peuplements. En effet, une mise en lumière trop brutale peut dessécher ou brûler le semis.

Dès cette mise en régénération, il faut penser à mettre en place des cloisonnements :

- d'exploitation (tous les 18 à 20 m d'axe en axe) qui canaliseront les engins de débardage et réduiront les tassements du sol qui ont des effets négatifs sur la germination et le développement des semis ;
- culturaux (tous les 4 à 6 m d'axe en axe). Ils réduiront les coûts liés aux dégagements et aux dépressages, car la surface à travailler sera plus faible et le travail en sera facilité.

La régénération est acquise lorsque la densité minimale est de 1 semis/m² soit 10 000 semis/ha. Ce chiffre est à comparer avec une densité de plantation variant selon les essences de 900 plants/ha à 2000 plants/ha.

Cette forte densité permettra :

- aux jeunes semis d'avoir une bonne dominance apicale avec des branches latérales plus fines ;
- de faciliter la sélection au cours des dépressages et des éclaircies tout en conservant une diversité d'essences ;
- de tolérer une mortalité naturelle ou une pression de gibier assez forte. L'engrillagement de la parcelle est alors rarement nécessaire.

Comment mener une plantation ?

Là encore, les cloisonnements d'exploitation sont indispensables pour débarder les bois. Circuler sur l'ensemble de la parcelle occasionnerait des dommages importants et altérerait le bon développement des plants.

De plus, comme tous les arbres sont enlevés en même temps, cela peut provoquer sur les sols présentant une texture argileuse à faible profondeur, une remontée du niveau d'eau entraînant l'apparition de molinie par exemple. Il est donc important de réaliser une réfection des fossés de bordure ou qui traversent la parcelle. Cet assainissement évitera l'asphyxie des plants.

La préparation du sol est une étape importante dans la plantation. Elle permet une bonne reprise des plants et une croissance optimale qui réduiront le nombre de dégagements. Il est inutile de travailler toute la surface de la parcelle, un travail en bande ou en potets est actuellement préféré.

L'essence est retenue en fonction de la station et de sa capacité à surmonter les changements climatiques que nous connaissons. Il est important d'introduire plusieurs essences (une essence objective qui représente 70 à 80 % et une à trois essences accessoires qui pourront être disposées en ligne ou par placeaux). Les plants pourront être complétés avec des semis naturels provenant du peuplement initial et voisins.

Si la pression de gibier est forte et que le recrû n'est pas assez dense pour protéger les plants de la dent des cervidés, il faudra mettre en place des protections individuelles ou utiliser un répulsif comme le Trico® sur les parcelles de moins de trois hectares et une clôture électrique ou un engrillagement sur les parcelles plus grandes. Ces méthodes de protection augmentent de façon notable le coût de la plantation.

Une ambiance forestière doit être conservée lors des renouvellements naturels ou par plantation. Ces renouvellements doivent se faire sur de petites surfaces afin de créer à l'échelle du massif une mosaïque de peuplements. Ces jeunes peuplements doivent ensuite être entretenus pour ne pas mettre en péril les efforts et les investissements réalisés.



Rencontre avec...

Jean-Pierre JUILLARD, propriétaire forestier dans le Cantal



Jean-Pierre JUILLARD, pharmacien de formation, est propriétaire de 2 groupements forestiers de 320 ha gérés avec UNISYLVA en irrégulier. Ces forêts, situées dans le Cantal, possèdent une très grande richesse faunistique et floristique compatible avec une récolte de bois.

COMMENT ÊTES-VOUS VENU À LA FORÊT ?

J'ai été initié très tôt par mon père qui m'a emmené en forêt, d'abord les siennes, puis d'autres (Jura, Landes, Alpes, Vosges), depuis l'âge de 12 ans.

Il a conservé la gestion du domaine familial, et je me suis investi dans l'équipement en infrastructure via une ASA (Association Syndicale Autorisée) au niveau de tout le massif.

La proximité a aussi joué un rôle essentiel dans ma passion, ma forêt est à 10 km de mon domicile et je m'y échappais le plus souvent possible.

POUVEZ-VOUS NOUS DÉCRIRE VOTRE FORÊT EN QUELQUES MOTS ?

La forêt se situe dans un site Natura 2000 avec des habitats classés. Le relief y est très marqué, avec une altitude allant de 600 à 920 mètres.

Il s'agit d'une hêtraie sapinière avec d'autres essences d'accompagnement dont le chêne, le tilleul et l'érable plane. Le sapin pectiné est présent depuis plus de 8500 ans d'après les naturalistes qui ont étudié le cortège d'insectes inféodés à cette essence. Nous l'avons cultivé en mode irrégulier, car il était en station et se régénère naturellement bien. De plus, nous sommes dans la quasi-impossibilité de planter (sol trop chargé en cailloux).

CE RELIEF ET LA DIFFICULTÉ DE PÉNÉTRATION DU MILIEU ONT FAIT UN QUASI-SANCTUAIRE POUR DE NOMBREUSES ESPÈCES.

Passons sur le grand gibier présent (cerf, chamois et chevreuil), et retenons de nombreux rapaces nicheurs (faucon pèlerin, aigle botté, circaète Jean le Blanc). Les arbres porteurs de nids sont identifiés de façon à être conservés et les zones de quiétude en période de couvain

son respectées. Ces contraintes sont prises en compte par la coopérative qui exploite mes bois.

Je suis aussi président de la section d'escalade locale, et j'ai dans la forêt deux sites équipés, dont un avec un rappel de 70 mètres, ce qui m'amène aussi à discuter avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour la nidification du faucon pèlerin. Enfin, j'ai contractualisé un ilot de vieillissement de 8 hectares (2,5 % de la surface) en hêtres et sapins de bas d'éboulis.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS LA GESTION DE VOTRE FORÊT POUR LES ANNÉES À VENIR ?

Je n'ai pas de volonté d'expansion. Simplement je m'attache à résorber toutes les enclaves possibles, par acquisition ou échange.

La gestion restera irrégulière. Avec l'appui du Centre National de la Propriété Forestière, j'ai installé un martelescope sur une parcelle, où l'on peut s'exercer à marteler et obtenir le « meilleur score » possible en termes de biodiversité (conservation d'arbres à cavités, d'espèces rares). J'ai également une placette AFI (Association Futaie Irrégulière) de 7 hectares qui est inventoriée régulièrement. Lors de l'installation, nous avons pu constater que la gestion par UNISYLVA rapprochait

le peuplement de la « norme » de futaie jardinée.

Mon inquiétude porte sur le dérèglement climatique qui entraîne de forts dépérissements du sapin et maintenant du hêtre également. Nous allons tenter d'implanter des sapins méditerranéens et du cèdre pour conserver cette structure irrégulière et le couvert continu. Nous allons « profiter » du Plan de Relance pour cela, en restant modestes (8 hectares sur les 320). L'idée est de créer des ilots de semenciers et de conduire ensuite des régénérations naturelles mélangées.

« Les arbres porteurs de nids sont identifiés de façon à être conservés et les zones de quiétude en période de couvain sont respectées. »

PETIT QUESTIONNAIRE DE PROUST

Votre meilleur souvenir forestier ?

Avoir été approché de très près (deux mètres) par un aigle botté, qui avait suivi ma voiture, puis m'a de nouveau suivi quand j'étais à pied.

Votre arbre préféré ?

Celui qu'on appelait le gros sapin (19,2 m³ une fois abattu), mais également tous ceux ayant une forme atypique, torturée.

Votre saison préférée ?

Sans hésitation, l'hiver avec son silence, son tapis neigeux qui augmente le silence, et qui me permet de m'abandonner à une de mes passions, l'escalade de cascades de glace.

Un animal forestier fétiche ?

L'écureuil, grimpeur comme moi, et amoureux des bois...



5 questions à...

Alexis MÉNARD

Directeur de l'agence CENTRE OUEST qui dirige une équipe de seize collaborateurs sur les départements de l'Indre et l'Indre-et-Loire.

U..A QUEL EST LE BON MOMENT POUR RENOUVELER SES PARCELLES ?

Tout propriétaire ayant un document de gestion a planifié le renouvellement de ses parcelles forestières au travers de son programme de coupes et travaux.

La maturité du peuplement est le premier critère pour initier le renouvellement, mais ce dernier peut être anticipé pour des raisons sanitaires (dépérissement des essences, attaques sanitaires...) ou retardé pour des raisons économiques (absence de marché). L'opportunité d'aides disponibles est aussi un facteur à prendre en considération. Ainsi, le Plan de Relance à l'investissement forestier permet le financement de projets de renouvellement, selon des critères bien définis.

U..A QUELS CONSEILS DONNEZ-VOUS AUX PROPRIÉTAIRES QUI SOUHAITENT RENOUVELER ?

Il est nécessaire de s'appuyer sur des professionnels compétents pour faire ses choix de gestion et de commercialisation. Le renouvellement de sa forêt est l'aboutissement de plusieurs décennies de gestion forestière, mais également un engagement pour les années futures. La réalisation d'un budget prévisionnel des dépenses et des recettes permet de

bien intégrer dès le départ les travaux qui seront nécessaires afin de garantir à moyen et long termes la réussite du renouvellement et obtenir une forêt qui réponde aux objectifs de son propriétaire.

U..A LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE, EST-CE TOUJOURS POSSIBLE ?

Seul un diagnostic complet (station, essences, génétique...) sur l'ensemble de la parcelle permet de dire si la régénération naturelle est possible et adaptée. La méthode de renouvellement doit aussi correspondre aux objectifs de production du propriétaire. C'est pourquoi le renouvellement par régénération naturelle n'est pas toujours possible. Le renouvellement d'une forêt doit répondre à une obligation de résultat. C'est une des exigences de la gestion durable de forêts, prévues par le code forestier en sa partie législative et par le Standard de certification Gestion Forestière Durable PEFC®.

U..A « RÉGÉNÉRATION NATURELLE », PEUT-ELLE DIRE « LIBRE ÉVOLUTION » ?

Quel que soit le mode de renouvellement, par parcelle, par parquet, par bouquet ou pied à pied, la gestion de

l'apport de lumière est essentielle. Au début, pour la germination des graines, le développement des semis, la croissance des plants, la concurrence des plants adventices puis par la suite la concurrence des arbres entre elles. Le rôle du gestionnaire forestier est d'intervenir pour déclencher cette régénération et l'accompagner dans son développement.

U..A QUEL SUIVI ASSUREZ-VOUS POUR LES PROPRIÉTAIRES ?

Nous accompagnons le renouvellement indispensable des forêts de nos adhérents en suivant l'évolution des parcelles de manière régulière, une à deux fois par an. Nous proposons pour cela des contrats de suivi spécifiques aux parcelles reboisées ou régénérées naturellement.

En matière de renouvellement forestier, ne pas manquer une étape est indispensable. La maîtrise des peuplements nécessite une surveillance régulière.

L'agence CENTRE OUEST en quelques chiffres

 **800**
ADHÉRENTS

60 
DOCUMENTS DE GESTION
DURABLE/AN
(RTG/PSG)

240 000 
PLANTS FEUILLUS ET RÉSINEUX/AN
(67 % DE RÉSINEUX)

 **400 ha/an**
DE SURFACE DE TRAVAUX

61 000 
UNITÉS COMMERCIALISÉES SOUS CONTRAT
D'APPROVISIONNEMENT

 **30 000 m³**
COMMERCIALISÉS EN VENTE
POUR COMPTE

UNISYLVA CENTRE OUEST, UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE

6 rue du Champ Galant – 36 400 La Châtre
28 rue de la Tuilerie – 37550 Saint-Avertin
centre-ouest@unisylva.com

DIRECTION D'AGENCE

Alexis Ménard – Directeur
Tél. 06 10 90 32 38 – alexis.menard@unisylva.com
Julien Renvoizé – Responsable adjoint Exploitation
Tél. 06 89 98 57 72 – julien.renvoize@unisylva.com

COLLABORATRICES ADMINISTRATIVES

Accueil La Châtre – Sandrine Duboys
Tél. 02 54 48 22 56 – sandrine.duboys@unisylva.com
Accueil Saint-Avertin – Christelle Gentils
Tél. 02 47 88 08 12 – christelle.gentils@unisylva.com

COLLABORATEURS TECHNIQUES SUR DEUX SITES

LA CHÂTRE

Maxence Caraty – Technicien Plan de Relance
Tél. 07 57 42 16 92 – maxence.caraty@unisylva.com
Emilien Courtemanche – Agent technique forestier
Tél. 07 57 40 47 84 – emilien.courtemanche@unisylva.com
Adrien Duriaux – Ingénieur forestier Gestion/Sylviculture
Tél. 06 88 57 14 06 – adrien.duriaux@unisylva.com
Yohan Lafarcinade – Technicien forestier Exploitation
Tél. 06 08 53 43 05 – yohan.lafarcinade@unisylva.com
Pierre-Etienne Lepetit – Apprenti Ingénieur
Tél. 06 82 79 43 90 – pierreetienne.lepetit@unisylva.com
Maxence Lepron – Agent technique d'Exploitation
Tél. 07 57 09 61 55 – maxence.lepron@unisylva.com
Thomas Siefferman – Technicien forestier Gestion/Sylviculture
Tél. 06 30 78 88 64 – thomas.siefferman@unisylva.com

SAINT-AVERTIN

Édouard Brenac – Ingénieur forestier Gestion/Sylviculture
Tél. 06 78 38 67 93 – edouard.brenac@unisylva.com
Rémi Nabon – Aide technique forestier
Tél. 06 43 56 34 81 – remi.nabon@unisylva.com
Florent Perronnet – Aide technique forestier
Tél. 06 78 38 56 11 – florent.perronnet@unisylva.com
Justin Pinto – Technicien forestier Exploitation
Tél. 06 78 69 75 14 – justin.pinto@unisylva.com
Etienne Ruault – Technicien forestier Gestion/Sylviculture
Tél. 06 32 49 11 05 – etienne.ruault@unisylva.com
Christian Gauthier – Technicien forestier Gestion/Sylviculture
Tél. 06 08 07 22 89 – christian.gauthier@unisylva.com

En bref

Biodiversité

Pas de gestion durable sans une prise en compte de la biodiversité.

La diversité qu'elle soit génétique, spécifique ou écosystémique apparaît depuis plusieurs années comme un élément incontournable pour l'adaptation de nos forêts au changement climatique, à leur résilience et au maintien sur le long terme de leur productivité.

Le technicien va donc veiller à préserver et à améliorer cette biodiversité tout au long de la vie du peuplement avec une étape décisive qui est le renouvellement.

La diversité des techniques employées lors des renouvellements va permettre d'atteindre ces objectifs à savoir :

- renouveler sur de petites zones (moins de 5 ha) ;
- maintenir à proximité immédiate du renouvellement des peuplements adultes qui permettront aux espèces à faible dispersion et/ou sensibles à la lumière d'y trouver refuge ;



- créer des mosaïques d'âges et d'essences différents à l'échelle du massif en renouvelant par :
 - parquets (0,5 ha à 2 ha) pour les peuplements de chênes ou de douglas ;
 - trouées (<0,5 ha) pour des essences d'ombre comme le sapin pectiné ou les érables.
- en régénération naturelle, le choix des semenciers et la réalisation des coupes progressives sur 6 à 10 ans vont favoriser les croisements et la diversité génétique ;

- en plantation, il convient de :
 - réduire le travail du sol pour préserver sa microfaune qui met à disposition des nutriments pour les jeunes plants, structure le sol et régule les populations de pathogènes ;
 - utiliser un mélange d'essences (introduire au moins 20 % de diversité) ;
- lors des entretiens (dégagements et dépressages), ne pas intervenir durant les périodes de mises bas et de nidification et conserver des espèces forestières :
 - minoritaires (alisiers, merisiers...) ;
 - indigènes et provenances autochtones si elles ne concurrencent pas directement la ou les essences objectives.

Nouveaux embauchés et plan de recrutement 2021

Dans la même dynamique que celle que nous évoquions dans notre lettre de janvier 2021, votre coopérative UNISYLVA recrute et maintient sa politique de recrutement.

Les départs sont renouvelés, anticipés. Mais surtout, des postes sont créés. Depuis janvier 2021, plus de 30 personnes (dont 17 créations de postes) ont été embauchées au sein de la coopérative, aussi bien sur des fonctions techniques qu'administratives.

Ces personnes bénéficient ensuite de formations internes et/ou externes, pour répondre au mieux à l'ensemble des besoins.

Tout cela pour maintenir et renforcer la qualité des services que nous rendons à nos adhérents, mais aussi pour répondre aux exigences du Plan de Relance.

Dans le cadre de ce dernier qui représente un fort enjeu stratégique pour l'avenir de vos forêts, 7 personnes ont été recrutées et d'autres sont encore attendues.

Avant la fin de cette année, 15 personnes supplémentaires sont encore espérées sur l'ensemble de nos agences.

Vous l'aurez compris, votre UNISYLVA se donne et vous donne les moyens humains pour répondre aux enjeux en cours et à venir !

RÉVISION DES RÈGLES DE GESTION FORESTIÈRE DURABLE PEFC®

Tous les 5 ans, PEFC France révisé son schéma français de certification forestière. Au centre de cette révision se trouvent les règles de Gestion Forestière Durable PEFC®, c'est-à-dire les règles qui sont concrètement appliquées par les propriétaires forestiers certifiés PEFC® et par les intervenants sur les propriétés certifiées.

C'est lors du Forum, qui se tient actuellement et auquel votre coopérative UNISYLVA participe que chaque participant peut s'exprimer sur les enjeux environnementaux (changement climatique, adaptation des essences, urgence sanitaire...), économiques (compétitivité de la filière forêt bois, emploi...) et sociétaux (attentes sociétales, pratiques forestières...)

62 % de la surface des forêts gérées par UNISYLVA et plus de 7 000 adhérents de la coopérative sont certifiés PEFC®, c'est pourquoi votre coopérative participe activement aux travaux menés par PEFC France. Le forum se poursuit jusque fin 2021 et sera suivi de la consultation publique du Standard de Gestion Forestière Durable PEFC®.

Zoom sur

Organisation d'un chantier Plan de Relance

En septembre 2020, le gouvernement annonçait la mise en place du Plan de Relance dans le but d'accompagner les investissements forestiers pour le renouvellement des forêts.



LES SUBVENTIONS, DE 60 À 80 %, ACCORDÉES POUR LE REBOISEMENT VISENT TROIS CAS DE FIGURE BIEN DISTINCTS



VOLET 1

LES PEUPELEMENTS SINISTRÉS À FORTE MORTALITÉ



VOLET 2

LES PEUPELEMENTS VULNÉRABLES DÉPÉRISSENTS



VOLET 3

LES PEUPELEMENTS PAUVRES DE FAIBLE VALEUR

COMMENT SAVOIR SI SON PEUPELEMENT EST ÉLIGIBLE ET COMMENT EST MIS EN ŒUVRE UN CHANTIER PLAN DE RELANCE ?

- 1 | Contacter votre technicien UNISYLVA pour juger de l'éligibilité de votre peuplement.
- 2 | Si le peuplement est éligible, un devis de montage de dossier vous sera envoyé ainsi qu'une liste de pièces justificatives à fournir.
- 3 | Votre technicien se rendra alors sur le terrain afin de réaliser un diagnostic pédologique et climatique. Il identifiera ainsi les essences les plus adaptées face au changement climatique.
- 4 | Une fois votre dossier complété, il sera déposé sous votre accord sur la plateforme en ligne du Plan de Relance. À cette étape, vous pourrez connaître le montant de la subvention demandée.
- 5 | La validation du dossier par le service instructeur permettra de débiter les travaux de reboisement.
- 6 | Un contrat de suivi de renouvellement sera alors établi entre vous et UNISYLVA garantissant un suivi optimal des parcelles.
- 7 | Une avance de 30 % de la subvention vous sera versée, au commencement des travaux de reboisement. Ces travaux suivront leur cours comme un reboisement classique. Le solde de votre subvention vous sera versé à la fin des travaux de reboisement. Afin de vous éviter une avance de trésorerie, UNISYLVA ne vous facturera le solde des travaux qu'à un an.



PERCHE SOLOGNE

BERRY BOURGOGNE

NORD AUVERGNE
BOURBONNAIS

CENTRE OUEST

CANTAL

LIMOUSIN

Vos équipes au plus près de vos forêts

 **UNISYLVA**
RÉVÉLONS NOS FORÊTS

